

**Groupe Fast Retailing**  
**Code de Conduite**  
**Lignes directrices**

# Table des matières

## Lignes directrices du Code de Conduite du Groupe Fast Retailing

1. Satisfaction client
  - 1.1 Fourniture de produits et de services
  - 1.2 Des produits et des boutiques sûrs
  - 1.3 Publicité et activités promotionnelles
2. Respect des droits de l'Homme
  - 2.1 Respect des droits de l'Homme et interdiction de toute discrimination
  - 2.2 Harcèlement sexuel et abus de pouvoir
3. Conformité juridique
  - 3.1 Respect des traditions locales et de la législation applicable
  - 3.2 Respect de la réglementation du travail
  - 3.3 Respect des lois anti-concentration
  - 3.4 Respect des lois relatives à l'import-export
  - 3.5 Contrôles relatifs à la sécurité du commerce
  - 3.6 Respect des lois anti-corruption
  - 3.7 Dons aux associations politiques et caritatives
4. Relations justes avec les partenaires commerciaux
  - 4.1 Traitement équitable
  - 4.2 Interdiction des avantages, des propositions de divertissement ou de tout autre profit personnel
  - 4.3 Exiger le respect des lois par nos partenaires
5. Divulgence opportune des informations
  - 5.1 Divulgence opportune d'informations relatives à l'entreprise
  - 5.2 Information financière fidèle et transparente
  - 5.3 Interdiction du délit d'initié
6. Environnement de travail
  - 6.1 Créer un environnement de travail agréable
  - 6.2 Préserver un environnement de travail sûr
7. Développement des ressources humaines et évaluation équitable
  - 7.1 Égalité des chances et développement des ressources humaines
  - 7.2 Évaluation équitable et traitement adapté
8. Gestion de l'information
  - 8.1 Traitement des données personnelles
  - 8.2 Traitement des informations confidentielles
  - 8.3 Utilisation appropriée des systèmes d'information

9. Exclusion des groupes antisociaux
  - 9.1 Rompre tous liens avec les groupes antisociaux
10. Protection des actifs de l'entreprise
  - 10.1 Utilisation appropriée des actifs de l'entreprise
  - 10.2 Protection de la propriété intellectuelle
  - 10.3 Conflits d'intérêts
11. Préservation de l'environnement et participation aux communautés locales
  - 11.1 Réduire l'impact environnemental
  - 11.2 Participer à la communauté locale
12. Différencier sa vie privée de sa vie professionnelle
  - 12.1 Réponses aux médias
  - 12.2 Communication via les réseaux sociaux et les médias similaires
  - 12.3 Activités basées sur des opinions politiques

# 1. Satisfaction client

Nous devons nous efforcer de proposer à nos clients des produits et des services de qualité, afin de dépasser leurs attentes et de gagner leur confiance.

## 1.1 Fourniture de produits et de services

---

- 1.1.1 Nous devons chercher à offrir des produits de qualité à un prix raisonnable pour le client et leur fournir des services bienveillants.
- 1.1.2 Nous devons traiter tous nos clients avec honnêteté et faire nos meilleurs efforts pour comprendre rapidement tous leurs besoins, en développant nos produits en conséquence.

## 1.2 Des produits et des boutiques sûrs

---

- 1.2.1 De la planification des produits à la distribution et la vente en passant par la production, nous devons contrôler la sécurité et garantir leur qualité conformément à la législation, aux réglementations et aux standards qui s'appliquent à la sécurité des produits.
- 1.2.2 Nous devons contrôler la sécurité de nos magasins afin de garantir une expérience d'achats sûre et sécurisée pour tous nos clients.
- 1.2.3 En cas de problème de sécurité affectant un produit ou l'un de nos points de vente, nous devons immédiatement vérifier et analyser la situation, publier rapidement un rapport précis et prendre toute mesure appropriée dès que possible. En outre, nous devons déterminer la cause et mettre en œuvre des mesures de prévention pour éviter toute répétition du problème.

## 1.3 Publicité et activités promotionnelles

---

- 1.3.1 Nous devons fournir à nos clients des informations fiables sur notre politique d'entreprise, les produits et les activités commerciales du Groupe Fast Retailing.
- 1.3.2 Nous devons faire nos meilleurs efforts pour décrire précisément nos produits en insistant sur leur qualité tout en faisant attention à ne pas employer d'expressions trompeuses.
- 1.3.3 Lors de toute activité promotionnelle ou liée aux relations publiques, nous devons veiller à respecter toute législation locale applicable et à ne pas porter préjudice à la crédibilité des autres entreprises.

## 2. Respect des droits de l'Homme

Nous devons respecter les droits de l'Homme de chaque individu et n'effectuer aucune discrimination ni harcèlement pouvant nuire à la dignité des personnes.

### 2.1. Respect des droits de l'Homme et interdiction de toute forme de discrimination

---

- 2.1.1. Nous devons respecter les droits de chaque individu conformément à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, aux accords internationaux et aux normes internationales relatifs aux droits de la personne.
- 2.1.2. Nous devons valoriser la diversité de tous les individus et ne jamais discriminer, notamment sur des critères fondés sur la race, l'appartenance ethnique, la nationalité, le lieu de naissance, l'âge, le genre, la religion, l'orientation sexuelle, un handicap ou pour toute autre raison illégale.
- 2.1.3. Nous ne devons jamais violer les droits des individus en les forçant à réaliser des tâches par la violence, la calomnie, l'humiliation, la menace ou le harcèlement.
- 2.1.4. Nous ne tolérerons jamais, quelles que soient les circonstances, le travail d'enfants n'ayant pas l'âge légal ou tout travail forcé contre la volonté des individus.
- 2.1.5. Nous devons respecter la liberté d'association, les droits de négociation collective et les autres droits fondamentaux de nos employés.
- 2.1.6. Nous devons faire tout notre possible pour ne pas être impliqués dans des activités contraires aux droits de l'Homme lorsque nous coopérons avec nos partenaires et toute autre partie prenante.

### 2.2. Harcèlement sexuel et abus de pouvoir

---

- 2.2.1. Nous devons préserver un environnement de travail équilibré pour les employés, l'emploi d'expressions déplacées à l'oral ou la tenue de comportements inappropriés pouvant être considérés comme du harcèlement sexuel sont à bannir. Nous devons faire tout notre possible pour éliminer toutes expressions orales, tout comportement ou toute action à caractère sexuel.
- 2.2.2. Nous ne devons pas abuser d'une position de pouvoir pour harceler ou intimider les autres. Ce type de pratiques doit être condamné fermement.

## 3. Conformité juridique

Nous devons comprendre les traditions des pays et régions dans lesquels nous menons nos activités, respecter les lois et les réglementations applicables et nous conduire de façon socialement acceptable.

### 3.1 Respect des traditions locales et de la législation applicable

---

- 3.1.1 Nous devons comprendre les traditions des pays et régions dans lesquels notre entreprise exerce des activités et respecter les lois et les réglementations en vigueur.
- 3.1.2 En cas de contradiction entre les coutumes nationales ou locales des pays ou régions dans lesquels notre entreprise a des activités et le Code de Conduite de Fast Retailing, il faudra demander conseil auprès de sa hiérarchie ou du département compétent.

### 3.2 Respect de la réglementation du travail

---

- 3.2.1 Nous devons scrupuleusement respecter toutes les réglementations en matière de droit du travail. Lorsque ces textes manquent de clarté, il faudra immédiatement demander conseil auprès de sa hiérarchie ou du département compétent.

### 3.3 Respect des lois anti-concentration

---

- 3.3.1 Nous ne devons pas abuser d'une position dominante ou enfreindre les lois applicables en la matière et l'ensemble de nos partenaires commerciaux doivent être assurés d'un traitement loyal et juste.

### 3.4 Respect des lois relatives à l'import-export

---

- 3.4.1 Nous devons suivre les procédures d'import-export conformément aux lois en vigueur relatives à l'importation et à l'exportation de biens.
- 3.4.2 Nous ne devons pas importer ou exporter de produits interdits.
- 3.4.3 Nous ne devons pas exporter indirectement des produits interdits ou négocier par le biais d'une tierce partie pour contourner les lois relatives à l'import-export.

### 3.5 Contrôles relatifs à la sécurité du commerce

---

- 3.5.1 Nous ne devons pas exporter de biens ou des technologies pouvant menacer la paix et la sécurité internationale.
- 3.5.2 Nous devons examiner au préalable les profils de nos clients ainsi que la nature de leurs activités avant d'exporter des produits. Un contrôle des exportations est nécessaire afin de s'assurer que les marchandises et technologies exportées ne seront pas utilisées pour financer ou soutenir le développement et la production d'armes de destruction massive.
- 3.5.3 Avant d'exporter des marchandises et des technologies ou de fournir des services réglementés, nous devons évaluer soigneusement si ces transactions sont pertinentes. Nous suivrons ensuite

toutes les procédures requises en vue de nous conformer à toute loi applicable.

### 3.6. Respect des lois anti-corruption

---

- 3.6.1 Aucun pot-de-vin, cadeau ni divertissement ne doivent être proposés à des fonctionnaires du gouvernement ou des personnes de rang équivalent, que ce soit au Japon ou dans tout autre pays.
- 3.6.2 Nous devons suivre les procédures appropriées et garantir des transactions justes avec les gouvernements ou les agences publiques, ou lorsque nous menons des procédures administratives nécessaires à nos activités commerciales.

### 3.7 Dons aux organisations politiques

---

- 3.7.1 Nous devons maintenir des relations appropriées avec les organisations politiques et les organismes de régulation et ne pas proposer de cadeaux contraires aux principes de l'entreprise ou de toute législation en vigueur.

## 4. Relations justes avec les partenaires commerciaux

Nous devons mener nos opérations avec l'ensemble de nos partenaires de manière équitable afin de construire avec eux des partenariats égalitaires, sincères, impartiaux et justes.

### 4.1 Traitement équitable

---

- 4.1.1 Nous devons traiter tous nos partenaires commerciaux avec la même sincérité, impartialité et équité.
- 4.1.2. Nous devons comparer et évaluer avec objectivité la qualité, les prix, la livraison, les capacités techniques, la stabilité de l'approvisionnement et tout autre critère de qualité afin de sélectionner le meilleur partenaire commercial possible.
- 4.1.3. Même en cas d'accord oral, nous devons toujours conclure des contrats par écrit afin que toutes les clauses contractuelles soient claires.
- 4.1.4. Nous devons respecter toutes les clauses et les conditions des transactions commerciales avec nos partenaires ainsi que les lois applicables et toujours payer nos factures dans les délais.
- 4.1.5. Nous ne devons pas chercher à obtenir des informations confidentielles appartenant à d'autres entreprises par des moyens inappropriés.

### 4.2. Interdiction des avantages, des propositions de divertissement ou de tout autre profit personnel

---

- 4.2.1 En principe, nous ne devons accepter aucune forme d'avantages, qu'il s'agisse de cadeaux ou d'offres de divertissement, de la part de nos partenaires commerciaux. Si une situation particulière requiert la réception d'un quelconque avantage, les procédures de l'entreprise doivent être respectées et nous devons nous comporter raisonnablement, en conformité avec la législation et les règlements de l'entreprise.
- 4.2.2. En principe, nous ne devons pas offrir d'avantages injustifiés ou inappropriés, sous forme de cadeaux ou de divertissement, à nos partenaires commerciaux. Cependant, il est possible de faire ou d'accepter des cadeaux ou des propositions de divertissement dans la limite des bonnes pratiques commerciales et des normes acceptables par la communauté.
- 4.2.3. Nous ne devons pas demander à nos partenaires commerciaux de pots-de-vin ou tout autre type de paiements ou équivalent, contraires aux bonnes pratiques ou aux standards. Nous ne demanderons pas de traitements de faveur à nos partenaires commerciaux pour nous ni pour nos associés.

### 4.3. Exiger le respect des lois par nos partenaires

---

- 4.3.1 Nous devons exiger des fournisseurs de Fast Retailing de respecter toutes les lois applicables. Nous devons préciser à nos fournisseurs nos exigences relatives aux droits de l'Homme, à l'emploi, l'environnement, et concernant la prévention de la corruption. Ils doivent s'engager à

les respecter.

- 4.3.2. Nous devons également exiger des sites de production/ fournisseurs de Fast Retailing le respect de toutes les lois en vigueur. Nous devons préciser à nos sites de production/fournisseurs toutes nos attentes relatives aux Droits de l'Homme, en termes de droit social et de droit de l'environnement, ainsi que concernant la prévention des actes de corruption. Ils doivent s'engager à les respecter.

## **5. Divulgence opportune des informations**

Nous devons conduire une gestion saine de notre entreprise et publier auprès des actionnaires, des investisseurs et des autres parties prenantes des informations claires et pertinentes en temps voulu.

### **5.1. Divulgence opportune d'informations relatives à l'entreprise**

---

- 5.1.1 Toute information, y compris les informations financières ou relatives aux opérations de l'entreprise, doit être divulguée à nos investisseurs et aux parties prenantes de façon appropriée, au moment opportun et des efforts sincères doivent être fournis pour les satisfaire et conserver leur confiance.

### **5.2. Rapports financiers impartiaux et transparents**

---

- 5.2.1 Nous devons établir et appliquer un système de contrôle interne qui préservera l'impartialité et la transparence des rapports financiers, en conformité avec le droit des sociétés, la législation sur les valeurs mobilières ou toute autre loi applicable, de manière à préserver la fiabilité et la pertinence de nos rapports financiers.

### **5.3. Interdiction du délit d'initié**

---

- 5.3.1 Nous ne devons ni acheter ni vendre les titres Fast Retailing ou d'un partenaire commercial en utilisant les informations de Fast Retailing ou celles de partenaires non disponibles au public, ni commettre tout autre acte illégal apparenté au délit d'initié.
- 5.3.2 Tout achat ou vente de titres Fast Retailing doit être réalisé de façon appropriée en respectant les procédures fixées par l'entreprise.

## 6. Environnement de travail

Nous ne devons pas commettre d'actes illicites ou agir de mauvaise foi dans le cadre de nos activités et nous devons préserver un environnement de travail sûr.

### 6.1 Créer un environnement de travail agréable

- 6.1.1 Nous devons chercher à créer des relations de confiance mutuelle et réaffirmer l'importance du travail d'équipe pour développer un cadre de coopération sur le lieu de travail.
- 6.1.2. Nous devons respecter scrupuleusement toute réglementation relative à l'emploi ou toute autre réglementation pertinente et ne procéder à aucun acte illégal ou malhonnête.
- 6.1.3. Si nous découvrons un acte malhonnête ou illégal, nous devons en informer nos supérieurs ou consulter le service interne de conseil (la hotline du Groupe Fast Retailing).

### 6.2. Préserver un environnement de travail sûr

---

- 6.2.1 Nous devons scrupuleusement respecter toutes les lois relatives à la sécurité et l'hygiène sur le lieu de travail et prêter grande attention au bien-être physique et mental de tous les individus. Il est important de mettre en place et de préserver un environnement de travail sûr et sain.
- 6.2.2. En cas d'accident, de dysfonctionnement ou tout autre problème survenant sur le lieu de travail, nous devons tenter d'en limiter les conséquences. Nous devons également réagir rapidement pour éviter toute répétition.
- 6.2.3. Nous devons éviter toute activité susceptible d'avoir un impact négatif sur le lieu de travail notamment toute activité illégale, telles que la consommation, la détention ou la vente de drogues illicites ou la participation à des jeux illégaux sur le lieu de travail. Nous devons également faire tout notre possible pour empêcher ce type d'agissement.

## **7. Développement des ressources humaines et évaluation équitable**

Nous devons développer le potentiel de nos employés afin de leur permettre de se réaliser pleinement et évaluer leur travail sur la base du mérite personnel.

### **7.1 Égalité des chances et développement des ressources humaines**

---

- 7.1.1 Nous devons recruter des personnes et former des employés ayant le sens des responsabilités, sans considération de leur pays ou leur région d'origine.
- 7.1.2. Nous devons nous efforcer d'aider tout employé à devenir autonome et à développer ses compétences.

### **7.2. Évaluation équitable et traitement adapté**

---

- 7.2.1 Dès qu'une décision de l'entreprise aboutit à choisir la façon de traiter son personnel, nous devons effectuer une évaluation juste et gérer la situation de façon adaptée sur la base des critères d'évaluation fixés et communiqués par l'entreprise.

## 8. Gestion de l'information

Nous devons mesurer l'importance des informations personnelles et confidentielles et les gérer de manière rigoureuse afin d'éviter toute fuite, utilisation abusive ou inappropriée.

### 8.1 Traitement des données personnelles

---

- 8.1.1 Nous devons traiter les données personnelles des clients, des employés et des partenaires commerciaux avec la plus grande attention et ne jamais divulguer ces informations sans avoir préalablement suivi les procédures spécifiées par les règlements de l'entreprise, que ce soit pendant toute la durée du contrat ou après avoir quitté l'entreprise
- 8.1.2. Nous ne devons utiliser aucune donnée personnelle relative à nos clients, employés ou partenaires commerciaux pour une finalité différente de celles qui ont été préalablement consenties.
- 8.1.3. Nous respectons la vie privée d'autrui.

### 8.2. Traitement des données confidentielles

---

- 8.2.1 Nous devons scrupuleusement respecter toute réglementation relative aux informations obtenues dans le cadre de notre activité et conserver tous les éléments relatifs à notre activité professionnelle, ces informations pouvant être éventuellement divulguées de façon appropriée au moment opportun.
- 8.2.2. Nous devons gérer les informations confidentielles de l'entreprise et de nos partenaires commerciaux avec le plus grand soin et ne pas divulguer ces informations, tant en interne qu'en externe sauf pour des raisons légitimes.
- 8.2.3 Nous ne devons pas utiliser d'informations relatives à nos partenaires commerciaux hors du cadre fixé et accepté avec ces derniers.
- 8.2.4. Nous ne devons pas chercher à voler ou à acquérir des informations confidentielles appartenant à d'autres entreprises en utilisant des moyens inappropriés.
- 8.2.5. Nous ne divulguons aucune information confidentielle relative à l'entreprise après avoir quitté celle-ci pour quelque raison que ce soit.

### 8.3. Utilisation appropriée des systèmes d'information

---

- 8.3.1 Nous devons utiliser les systèmes d'information de l'entreprise uniquement dans un but professionnel et jamais à des fins privées.
- 8.3.2. Lors de l'utilisation des systèmes d'information de l'entreprise, nous devons toujours veiller à bien respecter les instructions fournies par le département des systèmes d'information, ainsi que les règlements intérieurs et les directives de l'entreprise.

## **9. Exclusion des groupes antisociaux**

Nous ne devons avoir aucun lien avec le crime organisé ou tout groupe antisocial susceptible de menacer l'ordre social ou la sécurité publique.

### **9.1. Rompre tous liens avec les groupes antisociaux**

---

9.1.1 Nous devons éviter tout contact avec les groupes antisociaux. Nous devons garder une attitude ferme contre ces groupes et rejeter toute sollicitation.

9.1.2 Nous ne devons pas recourir au pouvoir d'influence de ces groupes antisociaux, que ce soit pour un bénéfice personnel ou au profit de l'entreprise.

## 10. Protection des actifs de l'entreprise

Nous devons utiliser de manière appropriée les biens matériels ou immatériels de l'entreprise et les protéger.

### 10.1. Utilisation appropriée des actifs de l'entreprise

---

- 10.1.1. Nous devons utiliser les actifs de l'entreprise de façon appropriée et efficace et gérer ces biens, matériels ou immatériels, en vue d'éviter toute perte ou tout vol.
- 10.1.2. Nous ne devons pas utiliser les actifs ou le budget de l'entreprise en vue d'obtenir un gain personnel.
- 10.1.3. Nous ne devons pas falsifier intentionnellement des documents ou des informations ni prendre part à des actes de falsification.

### 10.2. Protection de la propriété intellectuelle

---

- 10.2.1. Tous les actifs intellectuels de l'entreprise sont essentiels et nous devons les utiliser conformément avec toute loi en vigueur et tout règlement de l'entreprise afin de protéger les droits de l'entreprise sur ces actifs.
- 10.2.2. Lorsque l'entreprise invente ou crée un bien au cours des processus de fabrication ou de développement, nous devons apporter notre pleine coopération pour que l'entreprise puisse rapidement déposer une demande de brevet ou voir reconnaître son droit d'auteur en vue de protéger la propriété intellectuelle de l'entreprise.
- 10.2.3. Nous ne contreviendrons à aucun droit de propriété intellectuelle appartenant à d'autres entreprises. La propriété intellectuelle de nos partenaires commerciaux ne pourra être utilisée que sur la base d'un contrat négocié équitablement.

### 10.3. Conflits d'intérêts

---

- 10.3.1. Nous ne mettrons pas en place ni ne serons impliqués dans des situations de nature à créer un conflit avec les intérêts de l'entreprise.
- 10.3.2. Nous ne travaillerons pas comme salarié ou consultant (ou tout poste équivalent) de nos concurrents ou nos partenaires commerciaux sans avoir préalablement obtenu la permission du Groupe Fast Retailing et nous n'accepterons aucun avantage financier de leur part.
- 10.3.3. En tant que salarié du Groupe Fast Retailing, nous ne pouvons pas travailler en qualité de fournisseur du Groupe.

# 11. Préservation de l'environnement et participation aux communautés locales

Nous devons penser à l'environnement et nous engager dans sa préservation afin que les prochaines générations puissent avoir une vie saine.

## 11.1. Réduire notre impact environnemental

---

- 11.1.1 Nous devons évaluer l'impact de nos activités professionnelles sur l'environnement depuis l'approvisionnement de matériaux jusqu'à l'offre de produits et de services, et tenter de le minimiser.
- 11.1.2. Nous devons respecter les normes internationales et les réglementations en matière d'environnement dans tous les pays et régions où nous intervenons, et nous conformer aux traités et législations pertinentes.
- 11.1.3. Nous devons prendre conscience des enjeux environnementaux et réduire notre impact environnemental en économisant l'énergie, les ressources naturelles et en réduisant nos déchets. Nous devons faire nos meilleurs efforts pour incorporer des actions en faveur de l'environnement dans notre travail quotidien.

## 11.2. Participation à la communauté locale

---

- 11.2.1. En notre qualité d'acteur à part entière de la société, nous devons essayer de prendre part aux activités contribuant au développement des communautés locales et régionales.
- 11.2.2. Nous devons comprendre et respecter les communautés locales, leurs cultures, leurs coutumes et leurs traditions et soutenir les activités culturelles, artistiques et sportives qu'elles organisent. La participation aux activités contribuant à l'épanouissement des communautés, notamment à travers des projets de coopération avec les communautés régionales, de bénévolat ou toute autre activité impactant positivement la communauté mondiale et la société en général est vivement encouragée.
- 11.2.3. Les dons aux communautés ne sont autorisés qu'après évaluation de leur nécessité et de leur pertinence, et ce dans le respect de toute loi applicable.

## **12 Différencier sa vie privée de sa vie professionnelle**

Nous devons clairement différencier notre vie professionnelle en tant qu'employé du Groupe Fast Retailing de notre vie personnelle.

### **12.1. Réponses aux médias**

---

- 12.1.1 Lors de toute demande d'interview de la part d'un média (journal de presse, magazine, chaîne télévisée ou site internet), que ce soit en qualité d'employé de l'entreprise ou à titre personnel mais portant sur un sujet lié au Groupe Fast Retailing, nous devons contacter le département RP de l'entreprise et suivre leurs instructions.
- 12.1.2. Les informations qu'il serait éventuellement nécessaire de communiquer aux médias doivent toujours avoir été préalablement publiées sur les sites internet des entreprises du Groupe Fast Retailing.

### **12.2. Diffusion d'informations via les réseaux sociaux ou les médias**

---

#### **similaires**

- 12.2.1 Lorsque nous communiquons des informations via les réseaux sociaux et les médias similaires, nous devons clairement distinguer les informations publiées à titre personnel de celles communiquées en tant qu'employé de l'entreprise.
- 12.2.2. Nous ne devons jamais poster d'informations non-publiques ou confidentielles, ni aucune information pouvant calomnier, discriminer, diffamer ou violer les droits du Groupe Fast Retailing ou ceux d'une tierce partie et ce, quel que soit le poste que nous occupons.

### **12.3. Activités basées sur des opinions politiques**

---

- 12.3.1 Lorsque nous participons à des activités en lien avec nos opinions politiques ou toute autre opinion, nous devons le faire à titre privé et en dehors des heures de travail et du lieu de travail.